



**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BORDÈRES sur l'ÉCHEZ**

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 27 septembre 2017**

Étaient présents – Mmes, MM. les Conseillers Municipaux

M Jérôme CRAMPE, M. François RODRIGUEZ, Mme Fabienne LAYRÉ-CASSOU, Mme Sandrine TOUZET, M Ernest FOURCADE, M Pierre JEAN-MARIE, M Francis SEVILLA, Mme Solange GUINLE, M Jean-François DELGADO, Mme Anne-Marie HATCHONDO, M Jean-Jacques MUR, Mme Amandine CIEUTAT, Mme Sandrine PALISSE, M Olivier DARRIBES, Monsieur Christian BASTIT, Mme Josiane VANDENBULCK, M Patrick TRAPANI, M Jean-Bernard GAILLANOU, Mme Dominique SARRAMÉA, M Lionel MENVIELLE-TURON, Mme Fanny GAILLANOU, M David LOURET.

Étaient absents excusés :

M Christian FOURCADE
Mme Mélanie MATHÉ
Mme Sandrine BIBES arrivée à 18h50
M Mario LOPEZ
M Damien GARDEY

Pouvoirs à :

M Jean-Jacques MUR
Mme Fabienne LAYRÉ-CASSOU
Mme Anne-Marie HATCHONDO
M Patrick TRAPANI
Mme Sandrine TOUZET

Nombre d'élus en exercice : 27 Nombre d'élus présents : 23 Votants : 27

Le quorum est atteint.

Mme Solange GUINLE est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures 30 selon l'ordre du jour suivant :

D 01- 2017-050 FINANCES AMENDE DE POLICE 2017-DEMANDE DE SUBVENTION
D 02- 2017-051 FINANCES BUDGET ASSAINISSEMENT- DM 673
D 03- 2017-052 Approbation statuts Syndicat Mixte de Gestion Adour Affluents (SMGAA)
D 04- 2017-053 AVIS Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens de voyage 2017-2023
D 05- 2017-054 URBANISME- COMPOSITION DE LA COMMISSION
D 06- 2017-055 CDG65- Convention d'adhésion au Service de Remplacement
D07- 2017 -056 PERSONNEL Création d'un poste d'Adjoint Technique
D08- 2017 -057 PERSONNEL Contrat d'assurance des risques statutaires CDG65

Les procès verbaux des conseils du 27 juin et 01 septembre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Suite à une remarque de M GAILLANOU sur la rédaction du PV du conseil municipal du 01 septembre 2017, le communiqué de M RODRIGUEZ est joint en annexe du PV.

**D 02- 2017-051 FINANCES-
BUDGET ASSAINISSEMENT- DM 673**

Monsieur le Maire propose le retrait de l'ordre du jour de cette délibération et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, le retrait de l'ordre du jour de cette délibération.

Mme LAYRÉ CASSOU présente cette délibération.

**D 01- 2017-050 FINANCES-
DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDE DE POLICE 2017-**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, en vue de financer les opérations destinées à l'amélioration de la sécurité et des conditions de circulation du réseau routier dans la commune de Bordères sur l'Échez: signalisation verticale et horizontale, aménagement du carrefour Avenue du Commandeur, comme décrit dans le dossier joint au service du Conseil Départemental.

M MUR présente cette délibération.

**D 03- 2017-052 - Syndicat Mixte de Gestion Adour Affluents (SMGAA)
Approbation statuts**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents a délibéré à l'unanimité le 10 juillet 2017 en faveur de la modification de ses statuts.

Aussi, conformément aux textes en vigueur, il appartient aux communes membres de délibérer à leur tour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (22), décide d'approuver le projet de statuts du syndicat et un avis favorable.

Ont voté POUR : M Jérôme CRAMPE, M. François RODRIGUEZ, Mme Fabienne LAYRÉ-CASSOU, Mme Sandrine TOUZET, M Ernest FOURCADE, M Pierre JEAN-MARIE, M Francis SEVILLA, Mme Solange GUINLE, M Jean-François DELGADO, *M Christian FOURCADE*, Mme Anne-Marie HATCHONDO, M Jean Jacques MUR, Mme Sandrine PALISSE, *Mme Sandrine BIBES*, M Olivier DARRIBES, *Mme Mélanie MATHÉ*, *M Damien GARDEY*, Mme Amandine CIEUTAT, Monsieur Christian BASTIT, Mme Josiane VANDENBULCK, M Patrick TRAPANI, *M Mario LOPEZ*,

ABSTENTIONS : M Jean-Bernard GAILLANOU, Mme Dominique SARRAMÉA, M Lionel MENVIELLE-TURON, Mme Fanny GAILLANOU, M David LOURET.

M CRAMPE présente les délibérations suivantes.

**D 04- 2017-053 Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens
de voyage 2017-2023- AVIS**

Le 4 juillet 2017, la commission départementale consultative des gens du voyage a validé le projet de schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023.

L'article 1er (alinéa III de la loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000, modifiée par la loi dite Égalité-Citoyenneté du 27 janvier 2017 précise que le schéma est approuvé conjointement par le représentant de l'État et le président du conseil

départemental après l'avis des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés et de la commission consultative.

M Crampe souhaite joindre à l'avis demandé, une note d'observation et de précisions, sur le schéma d'insertion des gens du voyage sur la commune de Bordères sur l'Échez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (22), décide d'émettre un avis favorable, assorti de la note d'observations et de précisions, jointe au PV.

Ont voté POUR : M Jérôme CRAMPE, M. François RODRIGUEZ, Mme Fabienne LAYRÉ-CASSOU, Mme Sandrine TOUZET, M Ernest FOURCADE, M Pierre JEAN-MARIE, M Francis SEVILLA, Mme Solange GUINLE, M Jean-François DELGADO, M Christian FOURCADE, Mme Anne-Marie HATCHONDO, M Jean Jacques MUR, Mme Sandrine PALISSE, Mme Sandrine BIBES, M Olivier DARRIBES, Mme Mélanie MATHÉ, M Damien GARDEY, Mme Amandine CIEUTAT, Monsieur Christian BASTIT, Mme Josiane VANDENBULCK, M Patrick TRAPANI, M Mario LOPEZ,

ABSTENTIONS : M Jean-Bernard GAILLANOU, Mme Dominique SARRAMÉA, M Lionel MENVIELLE-TURON, Mme Fanny GAILLANOU, M David LOURET.

Arrivée à 18h50 de Mme Sandrine BIBES.

D 05- 2017-054 – URBANISME- COMPOSITION DE LA COMMISSION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition de la commission URBANISME telle que présentée dans le tableau suivant:

Pierre JEAN MARIE
Ernest FOURCADE
Jean- Jacques MUR
Solange GUINLE
Olivier DARRIBES
Jean- Bernard GAILLANOU
Anne- Marie HATCHONDO
Patrick TRAPANI
Christian BASTIT
David LOURET

Mme LAYRÉ CASSOU présente cette délibération.

D 06- 2017-055 CDG65-

Adhésion au service de remplacement/renfort du Centre de gestion

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à utiliser le service de remplacement/renfort mis en place par le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées dans le domaine administratif, technique et/ou scolaire en cas d'indisponibilité du personnel permanent (congés de maladie, maternité, congés annuels,...) ou de vacance provisoire de poste.

Après avoir donné lecture de la convention d'adhésion au service et précisé que la participation financière due au Centre de gestion repose sur le coût de revient du personnel remplaçant majoré des frais de gestion (6 %) correspondant au suivi médical de l'agent, suivi des contrats, rémunération, formation....., il invite l'assemblée à délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de:

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion au service de remplacement du CDG des Hautes Pyrénées,

_ D'adhérer au service de remplacement créé par le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées

_ D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de remplacement/renfort.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

M RODRIGUEZ présente cette délibération.

D07- 2017 -056 PERSONNEL

Création d'un poste d'Adjoint Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer, suite au départ à la retraite d'un agent:

- 1 poste d'Adjoint technique sur une durée hebdomadaire de 35 heures

- D'autoriser Monsieur le Maire:

- à prendre les arrêtés correspondants à cette nomination
- à signer tous les documents relatifs à ce dossier

- D'arrêter le tableau des effectifs, au 1^{er} novembre 2017, comme suit.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget communal.

Tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2017

EMPLOI	QUANT	DUREE	CADRE D'EMPLOI	CAT
Ingénieur Principal	1	35 h	Ingénieurs	A
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	2	35 h	Rédacteurs	B
Éducateur Principal de jeunes enfants TNC	1	24 h	Éducateurs de jeunes enfants	B
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	35 h	Techniciens Territoriaux	B
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	35 h	Techniciens Territoriaux	B
Technicien	1	35 h	Techniciens Territoriaux	B
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	35 h	Adjoints administratifs	C
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	7 h	Adjoints administratifs	C
Adjoint Administratif	3	35 h	Adjoints administratifs	C
Agent de maîtrise Principal	2	35 h	Agents de maîtrise	C
Agent de maîtrise	5	35 h	Agents de maîtrise	C
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	35 h	Adjoints techniques	C
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	8	35 h	Adjoints techniques	C
Adjoint Technique	12	35 h	Adjoints techniques	C
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	6	35 h	A.T.S.E.M	C
Brigadier Chef Principal	1	35 h	Agents de Police Municipale	C
Gardien de Police Municipale	1	35 h	Agents de Police Municipale	C

M CRAMPE précise que certains postes, inscrits dans le tableau, sont ouverts mais non pourvus.

Mme LAYRÉ CASSOU présente cette délibération.

D08- 2017 -057 PERSONNEL

Contrat d'assurance des risques statutaires CDG65

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du 13 mars 2017 du conseil municipal de la commune de Bordères sur l'Échez, demandant au Centre de Gestion 65 de mettre en œuvre la procédure de consultation pour le contrat d'assurance statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de:

- Accepter la proposition du Centre de Gestion 65 telle que détaillée ci-après :

- Assureur : SIACI Saint Honoré / Allianz.
- Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Préavis : résiliation possible chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.
- Risques assurés : tous risques
 - Décès ;
 - Accident et Maladie imputable au service ;
 - Incapacité de travail et Invalidité (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, disponibilité d'office pour raisons de santé, temps partiel thérapeutique) ;
 - Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant.

Détermination du taux de garantie : Offre de base à 1,92%

Ces taux sont garantis 2 ans, sans faculté de résiliation par l'assureur.

Ces taux s'appliqueront sur l'assiette suivante :

- Obligatoire : le traitement indiciaire brut (TBI).
- Choix de la collectivité :
 - la nouvelle bonification indiciaire (NBI).
 - le supplément familial de traitement (SFT).

Il est rappelé que l'adhésion au contrat groupe est également liée à la signature d'une convention avec le Centre de Gestion 65, qui assurera le lien avec le prestataire et nous accompagnera également dans toutes nos démarches, tout au long du contrat.

Le CDG65 sera rémunéré sur la base de **0,10 %** de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité pour la garantie des risques statutaires.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats, conventions et tout acte y afférent.
- Donner délégation à Monsieur le Maire pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

QUESTIONS DIVERSES.

M CRAMPE répond précisément aux deux questions posées, par écrit, en amont du conseil, par les conseillers de la liste conduite par M GAILLANOU.

Question 1: Plan de financement de la salle multimodale ou salle polyvalente

Le cout total HT estimé est de 720 000 €, maitrise d'œuvre et travaux, réalisation en 2 exercices :

- 1ère tranche 150 000 € HT (budget 2016) dont subventions DETR 35 500 € (23%) et Conseil Départemental des HP 35 000 € (~23%),
À la charge de la commune en autofinancement 79 500 €
- 2ème tranche 568 529 € HT (budget 2017) dont subventions DETR 170 559 € (30%), Conseil Départemental des HP 140 000 € (25%), Fonds de Soutien à l'Investissement Local 85 279 € (15%),
Reste en autofinancement à la charge de la commune (30%) 170 559 €

Question 2: Vente Maison MEYNIER

La maison Meynier avait été confiée à une plateforme spécialisée dans la vente aux enchères de biens des collectivités territoriales.

Il y a eu plusieurs visites mais une seule enchère remise, bien en dessous du prix demandé (prix d'appel 152 000 €) donc la vente n'a pas eu lieu.

Aujourd'hui, les élus ont décidé de confirmer cette mise en vente mais par le biais d'agences immobilières locales.

Plusieurs porteurs de projets se sont présentés en mairie, tout cela est à l'étude.

Fin de la séance à 19h05.